



## Réunion de la Commission Nouveau Projet PROLOGIUM

---

### Compte-rendu

#### **PARTICIPANTS :**

Mme ACHTEGRALLE, THRIOM  
Mme ADJEAN, CUD  
Mme BENSAFI, Prologium  
M. BERRIER, Sim Engineering  
M. BETREMIEUX, CAPSO  
M. BEYAERT, Vice Président CUD  
Mme BLANQUART, THRIOM  
M. CARON, Intervenant  
M. COMBE, Le Phare  
Mme DEGRAVE, CLCV  
M. DUBAN, La Gazette NPDC  
M. DUFOUR, Voix du Nord  
Mme CHEN, Prologium  
M. CHEVE, Befesa  
M. LOISEAU, Sous-Préfet de Dunkerque  
M. CROQUELOIS, Rubis Terminal Dunkerque  
M. DAIRAINÉ, CUD  
M. DELAETER, SPPPI  
Mme DELASSUS, CCHF  
M. DESCHODT, GPMD  
M. DOLLEZ, MAIRIE DE BROUCKERQUE  
M. FANUCCI, SNF FLOCRYL  
M. FOURNIER, ADELFA  
Mme FOURNIER, Euraénergie  
Mme GALLOO, Borax France  
M. GENS, Maire de Bourbourg  
M. GHYS, Befesa

M. GONSSE, Région Haut de France  
M. HSIEH, Prologium  
Mme JORION, EDF  
M. LANDKOCZ, Ville de Dunkerque  
M. LEFRANC, GPMD  
M. LEFRANÇOIS, SPPPI  
Mme LESTRINGUEZ, CCI  
Mme MACKE, SPPPI  
M. MARLE, CCHF  
M. MAZE, Mairie de Dunkerque  
M. MERLAND, DDTM59  
M. MILLE, DIR NORD  
Mme. MONBOREN, CUD  
M. MOREL, CUD  
M. NOTEBAERT, Ville de Gravelines  
Mme. PERON, Aletheia Press  
Mme RINGOT, Ecosysteme D  
M. SENAME, ADELFA  
M. VANDEWALLE, VERKOR  
Mme VEYER, Ville de Loon-Plage  
M.VOISIN, EDF  
M. WENG, Prologium  
Mme WILLS, SNF FLOCRYL

**EXCUSÉS :**

M. SIERADZKI, DDETS 59  
M. MOTTE, CR HDF  
M. LOQUET, Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale  
M. LEROY, CD62  
M. LEROUX, CCI HDF  
M.MONTAGNE, CUD  
M. MAES, PROMETA PR  
M. MAZZA  
M. BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France  
M. DERACHE, RTE  
M. POIRET, Président du Département du Nord  
M. LEPENNE, DDTM  
Mme VILLAR, DDTM  
Mme LERMYTTE, Région HDF Sénat  
M.HELIAS, MEDEF  
Mme Castel, Mardyck  
Mme FAGOT, CD 59  
M.VUILLAUME, EDF

## Introduction de M. LOISEAU Frédéric, Sous-Préfet

**Présentation du projet ZIA : présenté par M. CARON, M. LEFRANC et M. DAIRAINÉ : [Microsoft PowerPoint - PROLOGIUM REUNION DU SPPPI 30 juillet 2024 SUPPORT DE PRESENTATION \(spppi-cof.org\)](#)**

### **Questions/ Réponses :**

M.FOURNIER s'interroge sur la pression foncière en relation avec les mesures compensatoires à instaurer. Où ces mesures pourront-elles être aménagées ? Il est important de remplacer l'environnement dégradé localement, sur notre territoire, et non ailleurs.

M.LOISEAU répond que M. FOURNIER soulève une préoccupation majeure concernant la pression foncière et les mesures compensatoires locales. Il rappelle l'importance de suivre la séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) en évitant d'abord les impacts, puis en les réduisant, et enfin en compensant uniquement si nécessaire. La dynamique industrielle du territoire a engendré une forte demande foncière, créant des difficultés à équilibrer les projets industriels et les besoins de compensation environnementale. Des initiatives publiques sont prises, dont la création d'un groupe de travail avec des acteurs clés, pour réfléchir à des solutions de mobilisation foncière sans utiliser des terrains agricoles.

Ils ont inclus divers contributeurs, tels que le Conservatoire du littoral, la SNCF et le Conseil départemental, tous propriétaires fonciers potentiels pour la compensation. L'exercice vise à recenser tout le foncier mobilisable pour la compensation, en travaillant ouvertement et de manière concertée pour une utilisation optimale. Cela implique une réflexion collective pour optimiser la compensation en fonction des différentes contraintes et besoins des installations. L'objectif est de gérer la compensation foncière de manière intelligente, tout en respectant deux principes : ne pas utiliser les terres agricoles et suivre rigoureusement la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

La deuxième démarche, plus rapide, concerne la gestion de la demande. À la rentrée, une revue de projet sera organisée avec la CUD et le port pour clarifier les demandes de foncier de compensation des entreprises, en raison de l'afflux constant de nouveaux projets. L'objectif est de faire correspondre l'offre de foncier mobilisable, identifiée lors du travail collectif précédent, avec la demande actualisée des entreprises.

M.CARON complète les propos de Monsieur le Sous-Préfet par 2 points :

- **Le développement du Schéma Directeur** : La carte du schéma directeur

du patrimoine naturel, est en cours d'extension pour constituer des corridors écologiques dans le cadre de l'aménagement portuaire. La CUD et le GPMD collaborent depuis deux ans pour développer ces corridors écologiques dans le secteur de la CUD et ses environs, afin d'assurer des continuités écologiques sur le territoire.

Et le,

**- Respect des Terrains Cultivés** : Conformément au principe rappelé par le sous-préfet, l'extension des corridors écologiques se fait sans empiéter sur les terres cultivées, cherchant à assurer une cohérence et à développer des zones naturelles centrales sur le territoire.

M.GENS tient à féliciter le GPMD pour son travail de concertation avec les communes avoisinantes, ce qui a instauré une communication efficace. Nous pouvons être fiers de cette collaboration, car elle est essentielle pour le succès de nos projets.

Il souhaite aborder le sujet des compensations en mettant en avant la nécessité de moderniser et réutiliser des petites parcelles souvent abandonnées ou mal entretenues. De nombreuses parcelles, appartenant à des associations ou des particuliers, pourraient être transformées en zones de biodiversité ou en espaces verts, mais nous faisons face à des obstacles administratifs. Par exemple, des terrains inutilisés depuis longtemps pourraient être réhabilités en zones humides ou en espaces naturels attrayants pour le public. Il serait bénéfique de récupérer ces espaces et de les rendre accessibles pour mettre en valeur la biodiversité et la beauté de la nature dans nos villes.

Monsieur le Sous-Préfet répond qu'il est important de clarifier les terrains concernés pour répondre précisément aux demandes. Parfois la critique des règlements et des fonctionnaires doit être nuancée, car leur rôle est d'appliquer les lois votées par l'Assemblée nationale, parfois avec des dérogations possibles. Les fonctionnaires doivent appliquer les textes de manière intelligente et bienveillante, sans trahir les lois. Ils doivent également expliquer les refus de manière détaillée pour maintenir une bonne relation avec les collectivités et les porteurs de projets. Les demandes doivent être documentées et transmises aux services compétents pour éventuellement trouver des solutions.

M.GONSSE vise à rappeler l'importance historique et actuelle de la zone d'aménagement différé (ZAD) de 7000 hectares dans le territoire industriel et portuaire de Dunkerque. Cette vision ambitieuse des prédécesseurs a permis de gérer une vingtaine de projets en cours. Il est crucial de ne pas négliger l'entretien de ces zones, car l'abandon peut entraîner la disparition de la biodiversité. Les investisseurs doivent réaliser des mesures compensatoires et le Grand Port Maritime

de Dunkerque respecte des obligations compensatoires depuis longtemps. L'équilibre entre développement industriel et protection de la nature est essentiel, comme l'illustre le modèle de la ZAD. Récemment, il a été mentionné que les lois actuelles compliquent la gestion des zones industrielles et portuaires, nécessitant de protéger l'environnement et la biodiversité. Auparavant, les compensations environnementales étaient minimales, mais aujourd'hui, chaque hectare utilisé pour l'industrie doit être compensé de manière plus rigoureuse. Le Grand Port Maritime de Dunkerque investit également dans l'achat de terrains en dehors de sa zone industrielle pour répondre aux exigences environnementales, malgré les défis rencontrés, notamment pour les agriculteurs. Le port et les collectivités travaillent ensemble pour trouver des solutions équilibrées, en veillant à préserver l'environnement tout en développant le territoire.

M.MARLE précise que le principe d'éviter, réduire et compenser est complété par l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050. Des efforts significatifs ont été réalisés pour réduire la consommation de sols de moitié d'ici 2031. Cependant, il existe un décalage entre la croissance industrielle et l'accueil de la population, rendant la gestion complexe. Pour résoudre cette équation, il est suggéré de réviser les documents et d'envisager des mesures dérogatoires, potentiellement à une échelle plus large, comme au niveau départemental ou régional, afin d'adapter le développement industriel aux enjeux environnementaux.

Monsieur le Sous-Préfet répond que les limites de la compensation écologique sont claires : on ne peut pas compenser n'importe où. Une inspection récente a examiné la disponibilité foncière pour la compensation dans la région de Dunkerque. Les autorités, dont le préfet et le sous-préfet, militent pour introduire de nouveaux outils de compensation dans les textes législatifs, au-delà de la compensation surfacique actuelle, afin d'être plus créatifs tout en respectant les exigences environnementales. Il est crucial d'adapter les méthodes de compensation pour ne pas freiner le développement industriel, tout en cherchant des solutions plus flexibles pour la compensation. L'objectif est de débloquer un système qui devient rigide et insuffisant face aux besoins croissants en matière de protection de la biodiversité.

Mme JORION s'interroge sur le type d'entreprises susceptibles de s'installer dans la zone, notamment si des entreprises classées Seveso (seuil haut ou seuil bas) pourraient y être présentes. La réponse fournie par M.LEFRANC indique que cela est envisageable. Mme JORION demande ensuite si un processus d'enquête publique sera prévu à cet effet.

M.CARON répond par la positive, l'idée est que les entreprises qui s'installent dans

ces zones autorisées doivent respecter les processus d'autorisation appropriés, en fonction de leur type et de leur impact.

M.VEYER souhaite souligner trois points : d'abord, la collaboration avec le GPMD et la CUD pour l'implantation des entreprises est saluée, tout comme le discours pragmatique du sous-préfet sur l'application des règlements. Ensuite, il est noté que les mesures compensatoires doivent être fonctionnelles et cohérentes, plutôt que de se limiter à une simple compensation de surface sans tenir compte de la fonctionnalité. Enfin, il est exprimé que les mesures compensatoires doivent bénéficier aux territoires d'accueil des entreprises, en améliorant la qualité de vie des populations locales, plutôt que d'être exclusivement situées dans les zones d'implantation des entreprises.

M.SENAME exprime des préoccupations concernant l'implantation de nouvelles industries dans la région de Dunkerque, en particulier les sites Seveso, qui présentent des risques importants. Il demande combien de sites Seveso sont actuellement présents dans la région Dunkerquoise. Il s'inquiète des implications en termes de sécurité pour la population, notamment si les entreprises sont très proches les unes des autres. Il se questionne également sur la présence de personnel dédié à la gestion des risques au sein des entreprises et sur le renforcement des services de secours, tels que les sapeurs-pompiers, pour faire face à ces risques.

Monsieur le Sous-Préfet répond qu'actuellement 17 sites sont classés Seveso Seuil Hauts sur le territoire du port de Dunkerque et ses environs. Ce chiffre est à interpréter dans le contexte des critères de classification Seveso, qui sont devenus plus restrictifs et nécessitent des contrôles rigoureux de la part de l'administration. Comparé au passé, où il y avait moins de sites mais avec des critères moins stricts, l'augmentation du nombre de sites Seveso reflète une surveillance accrue et des exigences plus sévères. Ces sites doivent respecter des normes strictes et sont soumis à des contrôles fréquents, ce qui assure une gestion rigoureuse des risques. Avec l'augmentation du nombre d'entreprises, il est crucial d'évaluer si les services d'incendie et de secours doivent être ajustés. Actuellement, les services sont financés par le SDIS, rattaché au Conseil Départemental, mais commandés par le préfet. Il existe également la possibilité pour les entreprises de recourir à des services de sécurité privés pour des interventions initiales. Bien que le dimensionnement actuel semble adéquat, une vigilance continue est nécessaire pour s'assurer que les services restent appropriés si le risque augmente avec de nouvelles installations. La DREAL surveille et modélise les risques pour éviter des accidents majeurs liés à la proximité des sites industriels.

M.LEFRANCOIS rebondit en complément sur les propos : lorsqu'une entreprise industrielle demande une autorisation environnementale, on évalue les risques que son activité pourrait engendrer. L'objectif est de contenir ces risques dans les limites du site de l'entreprise. En cas de risques importants, des servitudes d'utilité publique sont mises en place pour éviter l'installation d'habitations dans les zones à risque. Les dossiers récents montrent que les effets des installations industrielles sont bien contrôlés et que les risques sont limités aux périmètres des sites concernés, sans impact significatif sur les zones voisines.

M.GENS souhaite revenir sur le sujet des compensations, le Président de la CUD et lui-même ont rencontré les syndicats agricoles pour discuter des compensations liées aux projets en cours. Ils se sont engagés à offrir des compensations agricoles, en échange de quoi les agriculteurs pourraient continuer à utiliser leurs terrains. La condition est que ces agriculteurs fournissent des produits locaux pour les cantines scolaires, afin de promouvoir l'alimentation locale. En retour, des mesures telles que la plantation de haies et d'arbres seront mises en place pour améliorer la biodiversité des parcelles. Cette entente vise à compenser les éventuelles pertes de chiffre d'affaires des agriculteurs et a été discutée avec la chambre de l'agriculture.

**Avancement du projet de Prologium présenté par Mme BENSAFI et M. HSIEH : [Microsoft PowerPoint - PROLOGIUM REUNION DU SPPI 30 juillet 2024 SUPPORT DE PRESENTATION \(sppi-cof.org\)](#)**

Mme BENSAFI précise que Prologium n'offrira pas seulement un affichage des informations. Pour répondre à une question posée par l'association ADELFA les employés chez Prologium, en collaboration avec le DRH et de nombreuses instances régionales, y compris la mission locale et d'autres organismes, bénéficieront de programmes de formation.

Ces formations concerneront notamment les usines classées Seveso. Ainsi, même les salariés qui ne travailleront pas uniquement dans le service de sécurité, disposeront également d'un niveau de compétences acceptable pour exercer chez eux. Par la suite, ils suivront un parcours de formation continue au fil des années pour améliorer leurs compétences, tant en matière de sécurité personnelle que de sécurité de l'entreprise.

De plus, Prologium aura une équipe de pompiers interne, pour laquelle ils ont demandé une dérogation.

Dans ce contexte, ils ont expliqué qu'ils auraient leur propre équipe de pompiers et qu'ils étaient en discussion avec ces derniers, tout en prévoyant d'engager des discussions avec d'autres industriels. Ils ont remercié Monsieur FANUCCI de SNF FLOCRYL pour l'invitation à visiter leur site, ce qui a permis de bénéficier d'un retour

d'expérience et Verkor également concernant la mise en place d'un Plan d'Opération Interne (POI).

Ils ont souligné que cette démarche s'inscrivait dans une optique d'amélioration continue. Bien qu'ils aient présenté une image du projet, celui-ci se poursuivrait dans le temps grâce à un travail collectif et en toute transparence.

### **Questions/ Réponses :**

M.FOURNIER s'appuie sur le rapport de l'autorité environnementale du 11 juillet pour poser ses questions, en soulignant l'importance des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées aux achats de biens et de matières premières, qui représentent 95% des émissions indirectes. Il demande comment l'entreprise Prologium compte réduire ces émissions, notamment en achetant des matières premières localement pour éviter de les faire venir de trop loin.

Il soulève également la question des déchets, en particulier les déchets de solvant, qui sont envoyés à l'extérieur pour être régénérés par un spécialiste. Il note que l'autorité environnementale recommande de justifier cette solution et d'examiner la possibilité de réaliser cette régénération plus près du site.

M.FOURNIER aborde ensuite les questions de gaz à effet de serre liées aux transports. Il mentionne que des parkings relais seront mis en place, avec trois parkings de 3000 places chacun, totalisant 9000 places. Il souligne qu'il est important de considérer non seulement les émissions évitées entre ces parkings relais et le site industriel, mais aussi les émissions générées par les véhicules venant de l'ensemble du bassin d'emploi pour accéder à ces parkings. Ainsi selon lui, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre.

Il précise que l'autorité environnementale recommande de rendre publiques les conclusions des expertises de l'INERIS, notamment sur l'accidentologie et l'analyse préliminaire des risques, afin de mieux évaluer les phénomènes dangereux potentiels pour le site Seveso.

Mme BENSFI répond au sujet concernant les pistes de réduction des gaz à effet de serre. Elle est ravie qu'il ait lu le rapport. Ils ont plusieurs pistes, notamment la recherche de matières premières le plus proche possible, d'où l'installation de leur centre de recherche et développement et de l'unité de développement produit. Ils envisagent aussi d'exploiter des gisements de lithium en France et de réduire le taux de cobalt dans leurs batteries. Forts des 16 ans d'expérience des batteries pour



véhicules électriques, ils s'engagent aujourd'hui à acheter localement quand c'est possible.

Elle indique qu'ils travaillent sur plusieurs fronts pour réduire leur impact environnemental, notamment en partenariat avec Schneider et en améliorant l'efficacité énergétique de leurs équipements. Ils ont précisé que les sujets importants ont été identifiés et que des feuilles de route nationales et internationales sont en cours d'élaboration, tout en développant leurs produits pour mieux répondre aux défis environnementaux.

Ils ont expliqué qu'en réponse aux préoccupations soulevées par Monsieur NATAF de l'autorité environnementale concernant la gestion des déchets, ils se dirigent vers la régénération des solvants par un spécialiste situé dans la région lilloise. Depuis cette discussion, ils ont envisagé la possibilité de réaliser la régénération en interne et ont déjà organisé plusieurs réunions avec des spécialistes sur ce sujet. Ils ont également reçu des annonces d'industriels intéressés par la régénération des solvants et envisagent de traiter une partie de leurs solvants avec ces nouvelles entreprises proches. Depuis la visite de l'autorité environnementale, deux réunions ont été tenues avec des spécialistes du recyclage des solvants. Ils ont noté que des pratiques similaires se font déjà dans la Giga Factory à Taïwan.

Ils ont indiqué qu'ils allaient répondre aux questions sur les risques industriels avant de céder la parole au grand port maritime et aux autres parties pour discuter de la mobilité. Concernant la publication des résultats des tests réalisés par l'INERIS, ils ont précisé qu'ils ne voulaient pas faire de publicité pour leurs batteries, malgré les retours très positifs obtenus. Les tests, réalisés en présence de la DREAL et du SDIS, ont montré un résultat impressionnant des batteries. Les résultats de ces essais, où les batteries ont été mises dans un four et chauffées à des températures très élevées, sont maintenant publiquement disponibles. Ils ont souligné qu'ils ont respecté les exigences de confidentialité et que le rapport est accessible sur la plateforme prévue.

M.LEFRANCOIS précise que pour une nouvelle technologie de batterie, il était crucial d'obtenir des données factuelles sur sa caractérisation en termes d'incendie et de comportement thermique. Pour ce faire, ils ont fait appel à l'expert national INERIS, dont les conclusions indiquent que, sur le plan de l'incendie, les résultats sont globalement positifs. Les batteries ne présentent pas de seuils d'effet ou de pouvoir calorifique aussi élevés que ceux observés avec d'autres batteries. L'essentiel à retenir est que le processus et la démarche pour caractériser les batteries ont été réalisés selon un protocole validé par l'expert, confirmant que leur pouvoir calorifique est similaire à celui d'une palette de cartons.

M.DARAINÉ indique que la réponse sur la mobilité des salariés abordera les remarques faites par l'autorité environnementale concernant les émissions liées aux déplacements. L'étude d'impact se basait sur une étude de mobilité globale pour la zone portuaire, incluant la logistique et les déplacements des salariés. Il semble que certaines informations n'étaient pas suffisamment claires, notamment en ce qui

concerne les parkings prévus, ce qui sera précisé dans une réponse qui sera jointe au dossier et rendue publique.

La politique de mobilité de la CUD privilégie le transport collectif et évite la création de parkings sur les sites des nouvelles usines. Des parkings mutualisés seront mis en place pour les salariés, optimisant ainsi le nombre de places nécessaires tout en réduisant l'impact foncier. Le système permettra une flexibilité dans l'utilisation des parkings, en fonction des besoins observés, et visera à réduire les trajets en voiture individuelle en favorisant les transports collectifs.

M.CHEVE exprime sa satisfaction quant à l'arrivée de ce projet sur le territoire de Dunkerque, le considérant comme une excellente nouvelle. Cependant, il a également soulevé une préoccupation partagée avec d'autres industriels de la zone : l'impact de ce projet, ainsi que d'autres projets similaires, sur le marché de l'emploi déjà très tendu, notamment en raison de la rareté croissante des compétences dans la région. Il demande comment Prologium envisageait de gérer cet aspect, en particulier pour l'ensemble des industriels concernés.

Mme BENSAFI répond au nom du DRH et présente la démarche de recrutement mise à jour depuis la dernière réunion avec le sous-préfet. Cette démarche se divise en trois étapes :

1. **La première étape** consiste à recruter les premiers employés nécessaires à la mise en place du projet.
2. **La deuxième étape** concerne le travail avec le territoire pour aider les personnes à trouver des formations adaptées et rejoindre l'entreprise. Le DRH est impliqué dans plusieurs groupes de travail pour accompagner cette démarche, conscient que le marché de l'emploi est tendu.
3. **La troisième étape** est un effort à long terme, incluant des collaborations avec le lycée de l'Europe et des initiatives pour attirer des jeunes talents, y compris des stages pour collégiens et lycéens.

Elle a souligné que la priorité est de recruter les personnes actuellement en recherche d'emploi, en mettant à jour les processus internes et en collaborant avec France Travail. Le programme inclut des formations et des simulations d'entretien pour les candidats sans diplôme, en se basant sur les valeurs d'innovation, de courage et de motivation. Elle a exprimé sa satisfaction quant aux ressources disponibles sur le territoire et l'engagement à suivre ces démarches.

Monsieur le Sous-Préfet complète que l'emploi est également abordé dans le cadre de la comitologie de Dunkerque 2030, qui se réunit à la sous-préfecture. Il a été précisé que, contrairement au secteur public, les entreprises choisissent et recrutent leurs collaborateurs selon leurs besoins spécifiques. L'administration et l'État sont conscients de cette réalité et travaillent collectivement avec Prologium et d'autres

acteurs pour faire valoir leur point de vue, en veillant à ce qu'il soit pris en compte malgré les contraintes des industriels.

La position de l'État est claire : il est primordial de cibler d'abord le vivier de personnes actuellement au chômage. Une fois ce vivier exploré et les formations nécessaires mises en place, il sera possible de se tourner vers des recrutements supplémentaires. Il est essentiel d'éviter des pratiques de débauchage massives qui pourraient nuire à l'industrie locale en attirant des employés d'autres entreprises avec des salaires plus élevés. Des initiatives comme celles du MEDEF, qui promeut des accords entre entreprises pour éviter de telles pratiques, sont en place.

Enfin, il a été souligné que la même approche devrait être adoptée pour d'autres domaines, comme le logement : il est préférable d'abord d'occuper les logements vacants existants avant de lancer de nouveaux projets.

M.BEYAERT précise que Grande-Synthe connaît un taux de chômage de 25 %. En soulignant les efforts déployés pour connecter le monde industriel avec les jeunes de la région, il a été noté que ces initiatives ont souvent conduit à des résultats positifs. Un exemple concret est celui des jeunes formés pour travailler dans le secteur nucléaire, qui ont été intégrés avec succès dans des emplois stables grâce à des collaborations avec des agences de placement.

Il a été observé que, malgré un passé marqué par des discriminations et des obstacles, des programmes de soutien ont permis de surmonter ces défis et d'ouvrir des opportunités professionnelles. Le territoire de Grande-Synthe possède un potentiel significatif pour fournir une main-d'œuvre qualifiée, et l'industrie continue de jouer un rôle important dans la région.

Il a également été noté que, bien que le secteur industriel ait connu des périodes difficiles, il est désormais sur une voie de renouveau. La collaboration entre différents acteurs locaux et l'utilisation des ressources disponibles permettront de répondre aux besoins en main-d'œuvre. Enfin, il a été exprimé un optimisme mesuré quant à la capacité de la région à s'adapter aux nouvelles opportunités d'emploi, tout en reconnaissant les défis liés à la création de 20 000 emplois en quelques années.

M.GENS indique que les maires jouent un rôle crucial en tant que relais entre les entreprises et la population. Ils assurent que les efforts sont coordonnés avec le GPMD, les services de l'agglomération et du port. Des avancées notables ont été réalisées en matière de logement, avec des projets significatifs à Gravelines et Bourbourg, dont une partie est dédiée aux travailleurs délocalisés. Les nouveaux logements intègrent des solutions pour favoriser l'utilisation des transports en commun, qui sont gratuits.

Il a été souligné que malgré une tendance à dramatiser les défis, un véritable effort de coopération entre les différents acteurs est en cours, bien que des

améliorations en termes de communication et de coordination soient encore nécessaires. Les maires ont été félicités pour leur engagement et leur travail, avec un regard vers les défis futurs tels que la signalétique et la collaboration avec les entreprises.

En conclusion, il a exprimé sa satisfaction pour les progrès réalisés et son espoir de pouvoir célébrer les réussites futures en 2030.

M.FOURNIER demande si la pratique de l'anglais reste un prérequis pour travailler chez Prologium, étant donné que l'anglais est peu répandu à Dunkerque. Il a exprimé des doutes sur la capacité des habitants locaux à répondre à cette exigence, se demandant si le problème réside dans la méthode d'apprentissage de l'anglais en France. Il s'inquiète de la difficulté à trouver des salariés qualifiés en raison de cette barrière linguistique.

Mme BENSAFI lui confirme que la pratique de l'anglais est effectivement exigée pour certains postes, notamment ceux qualifiés, et que cette exigence s'applique non seulement chez Prologium, mais aussi pour d'autres industries installées dans la région. Pour les nouvelles recrues, des formations en anglais sont prévues, notamment lors des envois à Taïwan. Les difficultés initiales en matière de langue seront abordées, et des formations accélérées permettront de développer les compétences nécessaires. Cette approche s'inscrit dans une démarche globale déjà identifiée à Dunkerque.

Monsieur le Sous-Préfet reconnaît que la France est tristement réputée pour sa faible maîtrise des langues étrangères, un problème qui peut être attribué à un apprentissage souvent insuffisant à l'école. Il a souligné que, comme beaucoup, il a perdu des compétences en langues par manque de pratique. Cependant, il a été impressionné par les résultats obtenus dans des programmes intensifs de formation en français pour demandeurs d'asile, où des individus de divers horizons ont acquis rapidement une bonne maîtrise de la langue en six mois. Il a suggéré que, bien que la maîtrise de l'anglais soit un défi en France, il est possible de former rapidement des personnes aux niveaux requis si les efforts et les ressources nécessaires sont déployés.

Mme BENSAFI informe que leur vice-président ainsi que tous les expatriés taïwanais ont commencé des cours de français depuis un mois et demi. Ils bénéficient d'un professeur qui les rejoint chaque week-end. Il est essentiel que cette initiative progresse des deux côtés. Donc, l'année prochaine, il espère savoir discuter en français.

Monsieur le Sous-Préfet remercie tout le monde et notamment la communauté de la CUD pour leur accueil chaleureux et le SPPPI pour l'organisation.